

AVIS PUBLIC

Autorisation EAU/AUT/19/0323 du 22 mai 2019 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la modification de l'autorisation EAU/AUT/17/0193 du 20 juillet 2017 concernant la mise en conformité d'un hangar à usage multiple à Hupperdange, au nom et pour compte de Samflock de Hupperdange.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 4 juin 2019

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

